

16 septembre 2020

Proposition du Conseil administratif du 16 septembre 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 000 000 de francs destiné à la réalisation d'interventions artistiques dans l'espace public et aux acquisitions d'œuvres mobiles pour la collection patrimoniale du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC) pour les années 2021 à 2025.

Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux,

1. Introduction – historique du Fonds municipal d'art contemporain

Créé en 1950, le Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC) a évolué dans ses missions au cours de ses septante années d'existence. La collection patrimoniale qui le constitue représente aujourd'hui «une petite histoire des arts visuels» de Genève en reflétant l'activité du milieu artistique: le FMAC permet de témoigner du rôle et de l'importance des artistes à Genève, du développement et de la diversité des pratiques et médiums artistiques, de même que de l'évolution du travail des institutions, associations et galeries qui œuvrent pour l'art contemporain. La collection est composée de presque 300 œuvres d'art intégrées à l'architecture ou placées dans l'espace public, de près de 3000 dessins, gravures, peintures, photographies, sculptures, installations, et de plus de 1500 œuvres vidéo/multimédia.

1950

Le FMAC, appelé «Fonds de décoration» jusqu'en 1997, a été créé par l'arrêté du 10 février 1950 du Conseil municipal (CM) (LC 21 251). Il était «destiné à permettre la décoration artistique des édifices publics, places, rues, quais et sites municipaux». Pour le Conseil municipal, cette mission participait au devoir de la collectivité d'aider les artistes souffrant de la récession et de l'isolement dus à la guerre, ainsi «[...] la possibilité de participer au fonds de décoration est de nature à constituer un encouragement [pour ces artistes]¹». La tradition de devoir civique, social et culturel liée à ce fonds s'est consolidée et élargie au fil des ans.

Comptablement, le fonds était alimenté à l'origine, et ce jusqu'en 2017, par un pourcentage, qui a varié selon les contextes, prélevé sur les coûts des travaux publics. Un compte figurait au bilan de la Ville de Genève (voir point 4.).

Le Service immobilier de la Ville (ancienne dénomination pour l'actuel département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité) assurait la gestion de ce fonds. Le Conseil administratif en assurait l'utilisation.

¹ *Mémorial* de la séance du Conseil municipal du 18 novembre 1949, pp. 261-262

1966

Une commission consultative chargée de préavisier l'utilisation du Fonds de décoration est constituée.

1985

Les missions en lien avec le FMAC se sont diversifiées pour inclure, en plus des projets d'embellissement de la Ville, le soutien à la création artistique locale par l'acquisition d'œuvres mobiles (i.e. «toute œuvre d'art ou d'artisanat d'art qui, par son volume ou ses dimensions, peut être déplacée facilement d'un lieu à un autre», cf. règlement du 18 septembre 1985) – un procédé démocratique où chaque artiste professionnel-le a la possibilité de proposer des œuvres à la commission d'acquisition –, et par là même la constitution d'une collection patrimoniale de la Ville de Genève.

1987

Le fonds passe aux mains du département des beaux-arts et de la culture (actuel département de la culture et de la transition numérique (DCTN).

1991

Le fonds revient sous la tutelle du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie (actuel département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité).

2000

Structurellement, le FMAC est désormais rattaché au Service culturel (SEC) du DCTN. Pour mémoire, le SEC a notamment pour missions le soutien à la création dans le domaine des arts vivants et des arts visuels.

2001

Dès 2001, sur décisions successives du Conseil municipal (révision de l'arrêté du 14 novembre 2001), les missions en lien avec le FMAC s'étendent à des aides à la réalisation de projets et de publications, à des attributions de bourses, des mises à dispositions d'ateliers d'artiste, des offres de résidence en relation avec les institutions genevoises.

2002

Des montants sont alloués au service gestionnaire du fonds sur son budget de fonctionnement pour couvrir les frais d'entretien et de restauration des œuvres, de diffusion et de publication de la collection.

2008

Les missions en lien avec le FMAC sont élargies à l'exposition et la mise en valeur des œuvres auprès du public (PA-92 accepté le 16 décembre 2008 par le Conseil municipal qui modifie l'article 13 du règlement).

2008

La collection est augmentée d'un important fonds vidéo réunissant plus de 1300 œuvres vidéo ainsi que plusieurs centaines de documents audiovisuels provenant de l'ex-Centre pour l'image contemporaine (CIC) (renommé «Fonds André Iten» en hommage à son fondateur). Le Conseil municipal confie au FMAC l'inventaire et la collection vidéo/multimédia du Fonds André Iten ainsi que sa valorisation au moyen d'une médiathèque publique (réponse du Conseil administratif à la motion M-724).

2018

Une réforme importante est mise en œuvre afin d'adapter les dispositifs de soutiens, d'acquisitions et d'art public du FMAC aux nouvelles normes comptables MCH2, entraînant la requalification du compte de bilan, la redéfinition du cadre des missions du FMAC et, dès lors, la modification de l'arrêté (LC 21 253) et du règlement d'application (LC 21 251) du FMAC, votés par le Conseil municipal le 20 mars 2018.

Ainsi, une première demande de crédit d'investissement est déposée et votée par le Conseil municipal le 10 avril 2018 (PR-1294 de 2 700 000 francs qui couvre 2018 à 2020) afin de permettre le développement de la collection (réalisation de projets d'art public et acquisitions d'œuvres mobiles), de même que de la rénover.

Au-delà des questions comptables, la mise en application de MCH2 a conduit à une clarification institutionnelle du domaine des arts visuels, sous l'intitulé d'Unité d'arts visuels (UAV), distinguant deux pôles: d'une part celui des soutiens à la création (subventions monétaires et en nature, attribution de bourses et d'ateliers) et d'autre part celui de la collection FMAC (constituée d'œuvres mobiles et d'œuvres d'art dans l'espace public), avec pour missions spécifiques de constituer, gérer, conserver et valoriser la collection.

Par ailleurs, le nouvel environnement réglementaire du FMAC a été complété par une réorganisation des commissions de préavis dans le domaine des arts visuels, par analogie aux autres domaines artistiques sous la responsabilité du SEC et par la mise en adéquation des critères d'octroi. Ainsi, dès 2018, le règlement distingue, dans le cadre de la collection du FMAC, une commission constituée d'expert-e-s dans le domaine de l'art public et de représentant-e-s des services concernés de la Ville ainsi qu'une commission d'expert-e-s pour l'acquisition d'œuvres mobiles, y compris les vidéos, en art contemporain.

2021

Le SEC disposera de nouveaux locaux à l'écoquartier de la Jonction pour l'UAV. Voté par le Conseil municipal en février 2019 (PR-1280 A), l'achat de ces surfaces, en plus de créer des bureaux, offrira un nouvel espace d'exposition de la collection et permettra de mettre en place un programme de médiation, au cœur d'un quartier culturellement dynamique.

Afin d'apporter au Conseil municipal l'ensemble des informations et connaissances nécessaires sur la collection du FMAC, ses enjeux et certains aspects de son fonctionnement (processus liés à la commande publique et aux œuvres mobiles, fonctionnement des commissions, projets de médiations, etc.), un document explicatif sous forme d'annexe accompagne ce document, en plus des différents catalogues raisonnés et brochures édités par le FMAC.

2. Exposé des motifs

La présente proposition de crédit d'investissement fait suite à une première proposition de crédit (PR-1294) pour les années 2018-2020, acceptée par le Conseil municipal le 10 avril 2018, qui permet à la Ville de Genève de poursuivre ses missions concernant la politique de développement de sa collection patrimoniale d'art contemporain – témoin de la diversité artistique à Genève – par la réalisation de projets d'art dans l'espace public et l'acquisition d'œuvres mobiles.

La présente proposition porte sur la législature 2021-2025. Elle est motivée par les objectifs stratégiques exposés ci-dessous.

3. Objectifs stratégiques du FMAC pour la législature 2021-2025

3.1. Objectifs stratégiques pour la collection d'art dans l'espace public 2021-2025

En matière d'art public, le SEC poursuivra les objectifs suivants:

- enrichir la collection par la présence d'œuvres significatives et de qualité réalisées en milieu architectural et urbain sur le territoire de la Ville de Genève;

- rendre l’art public installé sur son territoire accessible à la population;
- faire dialoguer la scène locale avec la scène internationale, assurant ainsi la valorisation d’artistes locaux;
- développer et réaliser des projets d’art public en partenariat avec les institutions de la Ville;
- développer et réaliser des projets d’art public dans des lieux et quartiers où l’art est peu présent;
- renforcer et développer des opérations de médiation des projets d’art public sur le terrain ainsi que dans le nouvel espace de médiation du FMAC à l’éco-quartier de la Jonction.

Pour faire suite aux recommandations de la Cour des comptes¹, la période 2021-2025 sera également l’occasion de renforcer la concertation et la cohérence de l’art dans l’espace public en Ville de Genève grâce aux travaux de la nouvelle commission d’art public nommée en 2018 et constituée d’expert-e-s dans le domaine de l’art public et de représentant-e-s des services concernés de la Ville.

Pour compléter les axes qui seront développés ces prochaines années, la commission d’art public a retenu trois types de procédures renvoyant à trois échelles d’interventions différentes, soit:

- l’échelle urbaine ou métropolitaine;
- l’échelle architecturale (exemples d’équipements publics, en collaboration avec des institutions, musées, écoles, administrations, etc.);
- l’échelle de l’espace public «mineur» (situations délaissées, placettes désaffectées ou passages désuets, etc.), à identifier de manière active dans la ville.

Sur la base de ces objectifs, les projets suivants sont évoqués pour la nouvelle mandature. Ils sont présentés tels des pistes de travail et ne constituent pas une liste exhaustive mais exemplative qui respecterait le budget demandé. Un projet d’art public peut varier entre 200 000 francs et 1 000 000 de francs (incluant concours ou mandat d’étude et production de l’œuvre), en fonction du périmètre d’intervention, de la complexité du site et du type de concours.

Pour toute nouvelle sollicitation émanant, durant la période de 2021-2025, de motions ou d’autres départements de la Ville selon les modifications urbaines, des propositions complémentaires seront déposées en parallèle des prévisions ci-dessous, en concertation avec les départements concernés.

Interventions artistiques éphémères et pérennes sur la voie verte

La voie verte se crée par tronçons; certains tronçons ne sont pas encore traités, une réflexion est à mener sur l’intégration d’éléments artistiques sur cet axe et son

¹ Rapport N° 153 de novembre 2019

principe de mobilité douce. La situation d'ouverture de la traverse «verte» dans un environnement urbain – un espace de verdure aménagé au cœur de la ville qui permet de recréer les milieux naturels qui existaient aux abords de l'ancienne voie de chemin de fer – sera donc étudiée.

Interventions artistiques éphémères et pérennes sur les espaces extérieurs du nouveau Musée d'art et d'histoire

Une réflexion sera menée sur l'intégration d'artistes à une démarche qui accompagne le développement des espaces publics externes au musée. Les intentions de ce développement sont de réinvestir le site Charles-Galland de manière emblématique; de reconsidérer un «îlot urbain» qui s'étend de la butte de l'Observatoire à la promenade du Pin; d'améliorer la visibilité du bâtiment – les points de vue – depuis les zones urbaines périphériques; prendre en considération l'esplanade Saint-Antoine, l'esplanade Théodore-de-Bèze, la cour des Casemates, ainsi que le nouvel axe créé à partir de la gare de Champel (Léman Express); en résumé, raviver un centre d'activité dans cet «îlot» et l'identifier en tant qu'espace de culture.

Neon Parallax, phase VI

Développement et/ou renouvellement des néons du projet Neon Parallax sur de nouvelles toitures de la plaine de Plainpalais. Ce projet emblématique d'un quartier de l'art contemporain est mené en partenariat avec le Canton (FCAC).

Le projet MIRE

Piloté par le Canton (FCAC), en collaboration avec le Centre d'art contemporain Genève, le programme MIRE est visible dès juillet 2020 dans les cinq gares du Léman Express (Lancy-Pont-Rouge, Lancy-Bachet, Genève-Champel, Genève-Eaux-Vives et Chêne-Bourg). Des œuvres audiovisuelles d'artistes contemporain-e-s, suisses et internationaux, sont disposées sur divers supports dans des lieux-clés des gares. MIRE est pensé pour dix ans et donnera lieu à de nombreuses commandes. Des œuvres de la collection du FMAC sont prêtées dans la première édition. Dès 2022, le FMAC pourrait coproduire certains projets vidéo spécifiques.

Echelle de l'espace public mineur

Des places en cours de réaménagement telles que celles des Augustins et du Petit-Saconnex; les squares Chantepoulet et Pradier, et autres zones où l'art est

peu présent; le projet actuel du bois de la Bâtie pourrait être complété par des interventions artistiques.

3.2. *Objectifs stratégiques pour la collection d'œuvres mobiles 2021-2025*

Le SEC poursuivra, durant ces cinq prochaines années, les objectifs liés à la constitution de la collection, soit:

- présenter un panorama de la création locale reflétant les tendances, pratiques et esthétiques actuelles;
- assurer le soutien à la création artistique locale, qu'elle soit jeune, en devenir ou déjà confirmée;
- favoriser l'accès à la collection et sa compréhension pour la population.

Avec une attention particulière à ce qui suit:

- acquérir les œuvres qui complètent ou permettent de former des ensembles représentatifs de la production d'un-e artiste et de sa carrière, en conservant des jalons importants qui participent de l'histoire artistique de la Cité, tenant compte des œuvres présentes dans les différentes collections publiques,
- poursuivre le développement de la collection vidéo par des acquisitions auprès d'artistes locaux et internationaux représentatifs des différents mouvements de la vidéo et combler en particulier les manques «historiques». Aujourd'hui le FMAC possède, en effet, une des collections vidéos les plus importantes d'Europe;
- suivre et porter une attention particulière à l'acquisition d'œuvres numériques et/ou correspondant aux nouvelles pratiques artistiques;
- développer la complémentarité de la collection avec celle des autres musées de la Ville;
- représenter les diverses catégories d'artistes et renforcer la présence de minorités dans la collection.

4. **Adéquation à l'Agenda 21**

Dans le cadre de ses objectifs stratégiques, le FMAC prévoit de développer et réaliser des projets d'art public dans des lieux et quartiers où l'art est peu présent, de renforcer et développer des opérations de médiation des projets d'art public sur le terrain ainsi que dans le nouvel espace de médiation du FMAC à l'écoquartier de la Jonction.

Le FMAC prévoit aussi de développer des interventions artistiques (éphémères et pérennes) sur la voie verte et de mener ainsi une réflexion artistique sur cet axe et son principe de mobilité douce.

A rappeler encore que les acquisitions d'œuvres mobiles se font principalement auprès d'artistes locaux, ne générant ainsi que des transports locaux.

5. Chronologie du financement du FMAC

5.1 Compte de bilan du FMAC jusqu'au 31 décembre 2017

De 1950 à 2017, le FMAC disposait d'un compte figurant au bilan de la Ville de Genève, expressément prévu et décrit dans la délibération PR-592 du 16 janvier 2008 (LC 21 253).

L'alimentation de ce fonds était réalisée par l'allocation d'un pourcentage prélevé sur les crédits de travaux de construction et de rénovation d'édifices propriétés de la Ville de Genève.

Cette alimentation a connu des variations liées à la fluctuation du pourcentage prélevé ainsi que du périmètre concerné, cela afin de permettre au FMAC de remplir ses missions:

- 2% entre 1950 et 1996 (sur constructions, rénovations et de restauration des édifices de la Ville);
- 1% de 1996 à 2008 (sur constructions, rénovations et de restauration des édifices de la Ville);
- 2% à partir de 2008 (sur constructions, rénovations et de restauration des édifices et des installations sportives propriété de la Ville ainsi que des ponts).

Cette décision a d'ailleurs permis de relancer les acquisitions ainsi que plusieurs projets de commandes publiques qui, faute de moyens avaient dû être suspendus entre 2006 et 2008.

En effet, dans les années 2006 à 2008, la majeure partie des investissements de la Ville a été orientée dans des travaux d'aménagement urbain liés aux chantiers du tram et dans des aménagements de places publiques sans prélèvements pour le FMAC.

Jusqu'à fin 2017, les dépenses imputées sur le compte de bilan étaient liées à:

- la constitution d'une collection dans le domaine de l'art contemporain par l'acquisition d'œuvres d'artistes actifs à Genève;
- la commande et la réalisation des œuvres d'art pour l'espace public, en rapport aux édifices et espaces publics, aux sites et aux paysages;
- la conservation et la rénovation;
- la valorisation de la collection: projets ponctuels de médiation, de publication, d'exposition de la collection;

- les subventions ponctuelles accordées aux artistes actifs à Genève pour la réalisation de leurs projets (soutiens à la création).

5.2 *Compte de bilan enregistré sous capital propre dès le 1^{er} janvier 2018 selon MCH2*

A compter du 1^{er} janvier 2018, le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) est applicable à l'ensemble des services et institutions de la Ville de Genève. Le compte de bilan du FMAC a été qualifié comme fonds issu de fonds propres et classifié dans les fonds propres du bilan de la Ville de Genève. Il n'est désormais plus possible de financer une dépense, même via un revenu de fonctionnement par ce compte de bilan. Les mouvements touchant ce compte ne peuvent se réaliser que dans le cadre des écritures de boucllement.

5.3 *Estimation des coûts 2020-2025*

L'ensemble des tâches liées à la gestion et à la valorisation de la collection sont assumées par le SEC. Il dispose pour ce faire des ressources humaines ainsi que de budgets de fonctionnement spécifiques.

Les frais liés à la gestion de la collection (conservation, stockage, etc.) ainsi que la valorisation et la médiation sont inclus dans les budgets de fonctionnement.

Les frais liés à la rénovation/restauration des œuvres, n'étant plus pris en compte dans la proposition-cadre, feront l'objet d'une demande d'augmentation de 100 000 francs des lignes de fonctionnement correspondantes.

L'estimation des dépenses d'investissements permettant d'assurer les missions liées au FMAC – réalisation de projets dans l'espace public et acquisition des œuvres de la collection – à faire figurer dans la présente proposition-cadre pluriannuelle pour les dépenses est basée sur une estimation basse de la moyenne des dix dernières années.

Les montants par année sont les suivants.

	Fr. par année
Projets d'art dans l'espace public	400 000
Acquisition d'œuvres	400 000
Total annuel	<u>800 000</u>
Total pour cinq exercices	4 000 000

Il convient de noter que le chiffre de 800 000 francs est une moyenne annuelle des dépenses d'investissement pouvant fluctuer d'un exercice à l'autre, notamment en fonction de l'état d'avancement des projets d'art dans l'espace public.

6. Référence au 15^e plan financier d'investissement (PFI) 2020-2031

Cette proposition de crédit d'investissement ne figure pas au 15^e PFI 2020-2031.

7. Budget de fonctionnement

Cette proposition d'investissement suppose la prise en charge des coûts de rénovation – 100 000 francs annuellement – via le compte de fonctionnement.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de huit annuités se montera à 528 500 francs.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire est le Service culturel.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: projets d'art dans l'espace public et acquisitions d'œuvres FMAC

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS		
	Montant	%
Projets d'art dans l'espace public	2 000 000	50%
Acquisition d'œuvres	2 000 000	50%
Coût total du projet TTC	4 000 000	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT		
Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit		
Service bénéficiaire concerné: Service culturel		
CHARGES		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Dépenses générales		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	528 500	
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	528 500	
REVENUS		
40 - Impôts		
42 - Revenu des biens		
43 - Revenus divers		
45 - Dédommagements de collectivités publiques		
46 - Subventions et allocations		
Total des nouveaux revenus induits	0	
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-528 500	

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
2021	800 000		
2022	800 000		
2023	800 000		
2024	800 000		
2025	800 000		
Totaux	4 000 000	0	4 000 000

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 000 000 de francs destiné à la réalisation d'intervention artistiques dans l'espace public et les acquisitions d'œuvres mobiles pour la collection patrimoniale du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC) pour les années 2021 à 2025.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 000 000 de francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de huit annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2028.

Annexe: document «La collection du FMAC, collection publique et patrimoniale»

Annexe au crédit d'investissement (PR-cadre) du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) déposée par le Conseil administratif pour la législature 2021-2025.

Ce document permet au Conseil municipal de prendre connaissance des enjeux et du fonctionnement de la collection du FMAC : processus liés à la commande publique et aux œuvres mobiles, fonctionnement des commissions, projets de médiations.

La collection du Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC), collection publique et patrimoniale

Initiée il y a bientôt septante ans, la collection patrimoniale du FMAC constitue «une petite histoire des arts visuels» de Genève ; elle se distingue par une pleine ouverture sur la scène artistique locale, toutes générations, pratiques ou tendances confondues, et compte aujourd'hui plus de 4'800 œuvres. Toutefois, l'institution de cette collection, créée en 1950, s'est construite progressivement : à ses débuts, la principale vocation du FMAC consistait à inscrire des œuvres dans diverses situations urbaines et par là-même soutenait les artistes. Cette double tradition de devoir civique et social perdure et s'est consolidée, au fil des ans à travers diverses missions encourageant plus largement la création artistique locale et sa promotion par l'acquisition d'œuvres mobiles, le soutien à la réalisation de projets ou de publications, l'attribution de bourses ou encore la mise à disposition d'ateliers d'artistes. Dès 2018, les activités se répartissent suite à la création de l'unité d'arts visuels (UAV) incluse au Service culturel (SEC) du Département de la culture et de la transition numérique (DCTN), qui distingue deux pôles : d'une part celui des soutiens à la création (subventions monétaires et en nature, attribution de bourses, d'ateliers, etc.) et d'autre part celui de la collection FMAC (constituée d'œuvres mobiles et d'œuvres d'art dans l'espace public), avec pour missions spécifiques de constituer, gérer, conserver et valoriser la collection.

1. L'art public, un musée à ciel ouvert

Une collection participant à l'embellissement et à la valorisation du territoire

Pour rappel, la commande publique (ou l'art public) consiste à faire intervenir des artistes dans les bâtiments ou les espaces publics. Il s'agit de l'un des buts premiers du FMAC depuis sa création en 1950 qui a permis d'ajouter une plus-value artistique à de nombreux édifices municipaux de même qu'à des espaces publics fréquentés au quotidien par les citoyennes et les citoyens ou par les touristes.

L'art public permet non seulement l'embellissement mais aussi le rayonnement de la Ville de Genève et la valorisation de son territoire. La collection d'art public compte en effet aujourd'hui près de 300 œuvres d'art dans l'espace public réalisées par des artistes locaux, nationaux et internationaux.

Ainsi, on trouve des exemples d'œuvres participant à l'embellissement de la Ville dans différentes typologies de bâtiments et d'espaces :

- De nombreux **bâtiments scolaires** : les écoles des Charmilles, des Allières, anciennement école des arts décoratifs, de formation professionnelle, Bertrand, de Contamines, des Grottes, Ferdinand Hodler, des Vollandes, de Roches, de Pâquis-Centre, de Saint-Jean, de Cité-Jonction, du Seujet, du Mail, Pré-Picot, etc., ou encore plus récemment l'école de Chandieu dans laquelle trois artistes sont intervenus.

- Des **bâtiments publics** : les bâtiments des Asters, le Cimetière de Saint-Georges, les centres sportifs du Bois-des-Frères, du Bout-du-Monde, la caserne des Pompiers, l'Hôtel Métropole, le stade des Libellules, les Conservatoire et Jardin botaniques, le Museum, le Grand-Théâtre, etc., ou encore récemment l'installation d'une horloge revisitée sur un immeuble locatif de la rue Lissignol.
- Des **places publiques** : le rond-point de Plainpalais, les places des Philosophes, Isaac-Mercier, Bourg-de-Four, Florentins, Alpes, du Cirque, Emile-Guyénot, de la Madeleine, du Perron, etc. ou la plaine de Plainpalais, avec son rayonnement d'enseignes lumineuses *Neon Parallax*, la statue représentant la créature du Docteur Frankenstein, et récemment la sculpture *Moon* sur sa pointe nord.
- Des **parcs publics** : Beaulieu, des Eaux-Vives, Mon Repos, des Franchises, Geisendorf, Gourgas, etc. ou le Parc Trembley qui accueille depuis deux ans *Les Réverbères de la Mémoire*.
- Lors de **manifestations éphémères** : installations temporaires lors du festival Geneva Lux, notamment un vol de montgolfières modèles réduits dans la Vieille-Ville et des interventions sur un bateau de la CGN ou aux Bains des Pâquis.

Comme exemples d'œuvres participant au rayonnement de la Ville, on mentionnera l'ensemble du projet *Neon Parallax* qui a reçu le prix de reconnaissance en 2017 dans le cadre des prix Visarte attribués aux « projets d'excellence Art et bâtiment / Art dans les espaces publics », et le projet *Réverbères de la Mémoire* de Melik Ohanian qui a reçu le prix d'excellence de cette même structure en 2019.

Processus de commande publique

Dans ce domaine, il n'y a aucun schéma ni scénario préconçus et valables pour toutes les situations : les impulsions qui donnent lieu aux interventions artistiques publiques sont diverses. Elles émanent avant tout du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) – en lien avec de nouvelles constructions municipales, rénovations ou développements urbains –, des architectes, de motions, de réflexions/propositions de la commission art public, de partenaires tiers (privés, institutionnels, associatifs), etc. Elles dépendent par là-même de plusieurs facteurs en lien avec les différents contextes.

Dès 2019, avec la mise en place d'une nouvelle commission spécifique à l'art public incluant des représentant-e-s du Service des espaces verts du Département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL) et du DACM, le SEC en charge du FMAC relance un dialogue régulier avec les services concernés par l'espace public pour y sonder les opportunités.

Les procédures de mise en œuvre de la commande publique induisent, le plus en amont possible dans la genèse des projets architecturaux ou urbanistiques, des collaborations interdépartementales, pluridisciplinaires et déssectorisées avec l'ensemble des utilisateurs-trices et acteurs-trices concerné-e-s. Selon les lieux identifiés, les situations et les « besoins en art », le SEC répond avec son savoir-faire par l'organisation de concours ou de commandes et sollicite via la commission art public un jury d'expert-e-s afin d'engager le processus de manière pertinente.

La temporalité des projets d'art public varie de quelques mois à plusieurs années (exceptionnellement plus de dix ans pour le projet des *Réverbères de la Mémoire*), faisant appel à des partenaires variés et à plusieurs corps de métiers, et nécessitent, selon la nature des projets, des budgets conséquents et supérieurs à ceux de la production d'œuvres mobiles (environ entre CHF 200'000.- et CHF 1'000'000.- pour les projets de très grande envergure).

Les artistes locaux-ales et internationaux-ales, sont généralement convoqué-e-s par le biais de concours sur invitation, pratique la plus répandue, parfois par des concours ouverts ou des commandes directes, pour interpréter une situation donnée. L'ouverture à une scène artistique internationale permet de générer des échanges avec la scène locale et des répercussions positives en termes d'émulation culturelle.

Activités de sensibilisation et de médiation avec le public

Le SEC est également en charge de favoriser l'intérêt et la compréhension des publics pour le domaine de l'art contemporain. Dans sa proximité avec la vie quotidienne, l'art public permet un dialogue immédiat avec le public, et rappelle le rôle essentiel des artistes dans le contexte actuel de l'espace collectif, et ce au travers du regard qu'ils-elles portent sur l'aménagement du territoire, sur l'histoire locale et sur la société contemporaine. Le SEC a ainsi développé, depuis 2012, des actions de sensibilisation et de médiation, conçues en fonction du contexte d'intervention et du public, notamment lors d'inaugurations, et qui permettent de transmettre les pistes de lecture nécessaires à la compréhension des œuvres, de répondre aux interrogations et de construire, avec le-a citoyen-ne, une mémoire de l'œuvre. La résonance de l'art public sur les habitant-e-s ou les utilisateurs-trices d'un lieu se développe ainsi à long terme.

2. La collection d'œuvres mobiles

Les accents de la collection d'œuvres mobiles

La collection d'œuvres mobiles (dessins, gravures, installations, peintures, photographies, sculptures, etc.) constitue la majeure partie de la collection du FMAC, comptant aujourd'hui près de 3'000 pièces. Elle s'est développée depuis 1985 comme un prolongement de la collection d'art public développée depuis 1950. Elle témoigne de l'histoire de la création artistique à Genève, du dynamisme de sa scène artistique, mais également de son interaction avec l'art suisse et international, toutes générations, pratiques ou tendances confondues.

Quand bien même la collection d'œuvres mobiles se veut le reflet de la diversité des pratiques artistiques actuelles sur la scène genevoise, quelques accents se détachent : le dessin reste aujourd'hui encore l'objet d'une attention particulière, suivant en ce sens une caractéristique locale, inscrite dans l'esprit genevois depuis le XVIIIe avec son Ecole genevoise de dessin, puis au XIXe par l'invention de la bande dessinée à Genève par Rodolphe Töpffer. Genève est et reste un véritable vivier en matière de création graphique, tant dans la bande dessinée que dans la création plastique, et la collection du FMAC a su accompagner cette spécificité locale. La photographie demeure également un médium particulièrement bien représenté dans la collection, faisant apparaître différentes approches et esthétiques, à caractère plutôt documentaire ou au contraire fictionnel, comportant tantôt des accents sociologiques ou des recherches plus abstraites. Grâce à l'héritage du Fonds André Iten, la vidéo est devenue un autre axe central de cette collection, avec une ouverture sur les arts numériques.

Collection vidéo : une collection historique en développement

En 2009, le Centre pour l'image contemporaine (CIC), consacré depuis 1985 à l'image en mouvement, a définitivement fermé ses portes. Alors que ses activités liées à l'organisation des Biennales de l'image en mouvement (BIM) et les expositions (Version) ont été déléguées au Centre d'art contemporain (CAC), la collection vidéo du CIC, renommée "Fonds André Iten" en hommage à son fondateur, a été transférée au FMAC. Elle fait partie intégrante de son patrimoine et l'accroît

considérablement. Archivée et inventoriée, la gestion des droits liée à sa diffusion est en cours. Au-delà de l'augmentation du nombre d'œuvres grâce à ce don unique, ce fonds modifie en profondeur l'identité même de la collection du FMAC à qui il donne une portée véritablement internationale avec des artistes de premier plan ; il crée aussi une nouvelle spécificité à la collection patrimoniale qui la distingue des autres collections publiques.

Réunissant plus de 1'500 œuvres vidéo ainsi que plusieurs centaines de documents audiovisuels, le « Fonds André Iten » couvre la plupart des mouvements artistiques influents et liés à ce domaine depuis les années 1960. Son caractère international, le large éventail des tendances représentées, ainsi que sa cohérence historique en font la plus riche collection du genre en Suisse et l'une des plus importantes d'Europe. Le FMAC développe en conséquence une politique d'acquisition visant à poursuivre l'esprit ambitieux de cette collection. En outre, conjointement avec le Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC), le FMAC acquiert des vidéos ou installations vidéo produites et présentées dans le cadre des Biennales de l'Image en Mouvement (BIM) organisées par le CAC.

Enfin, le dernier épisode marquant de l'évolution de la collection vidéo intervient en 2012, lorsque l'historien Christophe Chazalon décide de léguer au FMAC les documents (livres, articles, études, films, etc.) rassemblés de manière quasi exhaustive autour de l'artiste Chris Marker. L'entrée de ce fonds – une documentation de référence sur l'œuvre d'une figure emblématique de l'art contemporain – dans la collection, lui ajoute une valeur historique, intellectuelle et patrimoniale.

Processus d'acquisition d'œuvres d'art mobiles

La commission consultative acquisition, spécifique pour les œuvres d'art mobile depuis 2018, est composée d'expert-e-s issu-e-s de musées et centre d'art, de spécialistes vidéo et curateurs-trices indépendant-e-s. Son rôle ne se cantonne pas à l'analyse des dossiers reçus lors des deux commissions annuelles, mais proactive et intégrée à la scène culturelle, elle suit et demeure attentive à l'actualité des expositions à Genève pour saisir toute opportunité qui pourrait survenir en matière d'acquisitions.

A ce titre, il est important de rappeler que chaque artiste professionnel-le a la possibilité de proposer des œuvres à la commission d'acquisition. Cette pleine ouverture garantit une pluralité des pratiques et donne une chance à tout-e artiste actif-ve à Genève, y compris aux pratiques les plus marginales et aux occasions les plus fugaces.

Les **critères d'acquisitions**, consultables en ligne ([lien](#)), sont les suivants :

- L'histoire de la collection et de ses caractéristiques,
- la représentativité des pratiques et médiums artistiques,
- la valorisation du travail mené par les institutions (associations, espaces d'art, galeries, musées, etc.),
- la complémentarité et l'intégration à un corpus d'œuvres préexistantes, à l'intérieur de la collection du FMAC ou en complément de celle du Fonds cantonal d'art contemporain,
- la constitution d'ensembles représentatifs de la production d'artistes locaux,
- la constitution d'ensembles autour d'artistes de référence ayant marqué Genève ou dont les œuvres ont été conçues spécifiquement pour Genève,
- le développement de la collection multimédia à caractère international en lien avec le Fonds André Iten.

Diffusion, prêts et médiathèque participant au rayonnement d'une collection

Les **œuvres mobiles** de la collection du FMAC sont destinées notamment à décorer les bâtiments et les bureaux de l'administration municipale par le biais de prêts à moyen ou long terme. Actuellement quelque 300 œuvres sont accrochées dans des bureaux ou des salles de conférence de l'administration. Les lieux favorisés sont les espaces les plus fréquentés par le personnel tout en assurant de bonnes conditions de conservation pour les œuvres.

Les œuvres sont régulièrement demandées pour des expositions en Suisse ou à l'étranger : entre 2003 et 2019, 554 expositions (institutions d'art suisses ou étrangères) ont demandé une ou plusieurs œuvres du FMAC ; depuis 2003, 881 œuvres ont participé à une exposition, soit 30% de la collection.

En 2019 par exemple, un trio de commissaires artistes-graphistes a présenté dans les locaux du Commun l'exposition *Sans titre, entre autres*, soit une grande partie des œuvres sur papier de la collection. A travers les œuvres de plus de cent artistes était dévoilée la très grande variété de formes que peut prendre le dessin, qu'il soit objectif ou suggéré, peint, tissé, écrit, découpé, imprimé, filmé ou sculpté.

En 2015, c'est Nantes qui accueillait au Lieu Unique (LU) les collections du FMAC pour une exposition, *Tout ce qui se fait sous le soleil*, qui a connu une fréquentation de plus de 18'000 visiteurs sur les deux mois de présentation.

Expositions et présentations sont régulièrement consacrées à la collection en collaboration avec des artistes, des institutions et des espaces indépendants à Genève. La collection devient un matériau vivant d'étude, de réflexion et de discours sur l'art contemporain.

En 2019 par exemple, l'exposition *Cabinet des corps exquis* consiste en des regards croisés sur les collections du FMAC et du Musée de l'Ariana, construite à l'image d'un cadavre exquis. Une centaine d'œuvres choisies dans les deux collections municipales genevoises constitue un cabinet de curiosités contemporain composé de peintures, vidéos, collages, textiles, dessins et sculptures représentant les pratiques du début du 20e siècle à nos jours.

En 2014, l'artiste Josse Bailly s'est emparé de la collection du FMAC pour réaliser un travail curatorial avec les étudiants de la Haute école d'art et de design (HEAD – Genève) et a proposé, dans l'exposition *Maison et Travaux*, un parcours subjectif à travers l'histoire de cette collection, employée ici pour questionner l'exposition comme pratique et comme forme de médiation.

La collection vidéo est également très souvent sollicitée, notamment par des festivals tels le *N Minutes Festival* de Shanghai, la *Biennial de la Imagen en Movimiento* (BIM) de Buenos Aires, le *Media Art Lab* de Moscou ou le *Loop* de Barcelone.

Artistes et curateurs-trices sont régulièrement invités à se pencher sur les œuvres vidéo entre 2010 et 2019, pour des projets théoriques, critiques et artistiques, qui aboutissent à des programmations, expositions, performances, etc. Les nouveaux locaux qui seront investis dès 2021 permettront de poursuivre ce travail et faire vivre ce patrimoine vidéo à travers différents regards. Dans l'attente de ce déménagement, la collection vidéo est montrée ponctuellement durant les ouvertures du Quartier des Bains, les portes ouvertes de l'organisation Genève.art, la Nuit de Musées, ou la biennale No Photo.

Afin de rendre l'ensemble vidéo accessible au public, le Service culturel reprend, en 2009, le principe déjà institué au CIC d'une **médiathèque en libre accès** et développe ce lieu en lui assignant un espace de présentation, destiné à accueillir des projets en lien avec cette collection.

De plus, un rendez-vous annuel permet de présenter l'intégralité des nouvelles acquisitions, il s'agit de la manifestation **artgenève** (Palexpo) durant laquelle le public nombreux et varié a l'occasion de découvrir cette collection patrimoniale en parallèle des stands de galeries commerciales. Le FMAC y a participé depuis le début, en 2013, soit pour une 8^{ème} édition en 2020.

Les **publications** sont aussi l'occasion de diffuser la collection du FMAC. Après un premier catalogue retraçant les années 1950-1990, paru en 1992, puis les années 1991-2003, paru en 2005, un troisième catalogue raisonné a été édité en 2017 sur les acquisitions réalisées entre 2004 et 2016. Une brochure annuelle répertorie les acquisitions de l'année précédente, elle est distribuée gratuitement et largement, notamment lors de artgenève.

D'autres publics sont également touchés dans les **opérations de médiation** ; des ateliers sont régulièrement menés avec l'UOG (Université Ouvrière de Genève), le projet « une œuvre, mon doudou et moi » qui consiste à faire « adopter » une œuvre par les élèves des crèches municipales pour une durée de 2-3 mois est en cours depuis 2012. D'autres projets sont menés en collaboration avec Ecole & culture, une offre adressée aux élèves du primaire et du secondaire, ou encore « GE DÉCOUVRE en été », des activités pour les jeunes entre 4 et 16 ans et d'autres collaborations avec les bibliothèques municipales notamment.

3. De nouveaux locaux permettant de renforcer la valorisation de la collection

Début 2021, le FMAC déménagera dans de nouveaux locaux à l'Ecoquartier de la Jonction, locaux qui bénéficieront d'un espace lui permettant de présenter sa collection et de renforcer les opérations de médiation. Il s'agira de créer des situations de dialogues entre la collection patrimoniale et différents types de publics par le biais de :

- présentation des acquisitions récentes,
- conférences autour de la collection,
- rencontres publiques avec les artistes présent-e-s dans la collection (œuvres dans la ville ou œuvres mobiles, visites d'atelier),
- invitations à des commissaires en art contemporain ou expert-e-s d'autres disciplines, afin qu'ils-elles portent un regard sur la collection et ses différents aspects,
- restitutions de leurs recherches en public par le biais de conférences, expositions, projections,
- une médiathèque en tant que bibliothèque et collection de vidéos en libre accès comprenant des postes de travail avec un espace ad hoc dédié à la consultation sous forme de projection,
- rencontres et présentations des rendus de concours d'art public,
- conférences et débats sur les problématiques liées à l'art dans l'espace public,
- mise en place d'ateliers pour les enfants autour de la collection, qui prolongent l'opération « Une œuvre, mon doudou et moi », notamment avec les écoles de quartier,
- autres collaborations avec les bibliothèques municipales, musées, centres d'art et festivals, de même qu'avec les acteurs-trices présent-e-s dans le périmètre (Vélodrome, Usine, Usine Kugler, etc.).

Ce nouvel espace de présentation public de la collection du FMAC permettra la valorisation des œuvres et par là-même du travail des artistes, en parallèle de recherches scientifiques effectuées autour de la collection. Il est encore à noter la proximité des dépôts patrimoniaux qui se trouvent en sous-sol du même bâtiment.